

Département
VOSGES
Canton
LA BRESSE
Commune
LE THOLY

ARRÊTE DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE – CIRCULATION INTERDITE CAMPING-CAR ET VEHICULES 5,5 TONNES - VC20 dite « Chemin des Cascades » SAUF RIVERAINS ET AYANTS DROIT

Le Maire de la Commune de **LE THOLY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

Considérant qu'il convient d'interdire la circulation de camping-car et de véhicules 5,5 tonnes sauf riverains et ayants droit afin d'assurer la sécurité de tous ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation est interdite au camping-car et véhicule 5,5 tonnes sauf riverains et ayants droit, sur la V.C. n°20 dite « Chemin des Cascades » à compter du 21 juillet 2026 jusqu'à décision contraire. Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de ramassage du lait, de livraison alimentaire, des ordures ménagères, de transport scolaire, les véhicules de déneigement et de salage, les services d'incendie et de secours, le service technique de Le Tholy. Les autorisations spéciales, délivrées par le Service Administratif de la Mairie, en application du présent arrêté seront valables sur la voie susvisée.

ARTICLE 2 : Tout véhicule pris en contravention aux dispositions du présent arrêté pourra faire l'objet d'une immobilisation, le tout, sans préjudice des frais de réparations et de sanctions pénales encourues.

ARTICLE 3 : Le Service Technique de la Mairie de Le Tholy procédera à la pose des panneaux de signalisation adéquate.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- M. Le Chef de Centre CPI de Le Tholy
- M. Le Responsable du Service Technique de Le Tholy
- Affichages habituels

Fait à LE THOLY, le 21 juillet 2026

Le Maire,
Alexis BACHELARD

